



Les femmes en politique : encore du chemin à parcourir vers la parité

La représentation des femmes en politique s'améliore mais les progrès sont surtout sensibles pour les scrutins où la parité est imposée par la loi. Ainsi, la moitié des conseillers départementaux, territoriaux et des municipalités de plus de 1 000 habitants sont des femmes. En revanche, la Corse ne compte que 41 femmes maires et n'a aucune élue à la tête des autres collectivités locales, ni parmi les élus nationaux. Les femmes insulaires sont moins âgées que les hommes. Les conseillères municipales et départementales sont plus souvent en activité que leurs homologues masculins.

Stéphanie Balzer, Insee

Si la féminisation des élus locaux progresse fortement depuis plus de dix ans, c'est surtout parce que la législation l'impose. En effet, la loi du 6 juin 2000 rend obligatoire l'alternance stricte homme/femme dans la présentation des listes électorales. Pour les élections municipales, elle s'appliquait aux communes de 3 500 habitants ou plus en 2008 et a été étendue à celles de 1 000 habitants ou plus à partir des scrutins de 2014 (loi du 17 mai 2013).

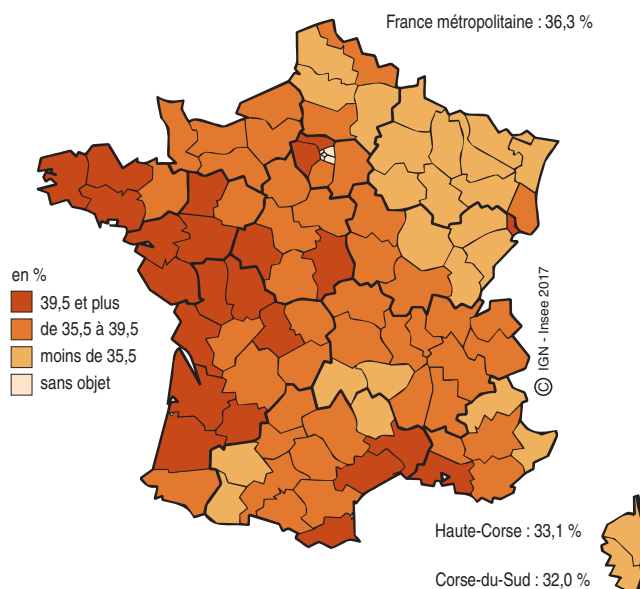
Avec l'aide de la loi, les conseillères élues sont plus nombreuses...

Ainsi, en Corse en 2014, 48 % des conseillers municipaux des communes de plus de 1 000 habitants sont des femmes. En revanche, dans les communes plus petites, non concernées par la loi, ce taux de féminisation est de 31 % contre 35 % en France métropolitaine. Sur l'île, un quart des petites communes atteignent la parité. Les conseils municipaux très féminisés sont rares : 2 % comptent plus de deux tiers de femmes dans leurs effectifs et aucun n'est entièrement féminin. D'un autre côté, ils ne sont que 3 % à être totalement masculins.

Les deux départements insulaires font partie de ceux où les conseils municipaux des petites communes sont les moins féminisés, le taux le plus faible concernant le Doubs et le plus élevé les Bouches-du-Rhône (figure 1). La loi a également boosté la parité au sein des conseils départementaux et régionaux (territoriaux). Aujourd'hui, elle est parfaitement respectée chez les conseillers départementaux insulaires élus en 2015.

1 Plus de femmes dans les petites municipalités des départements littoraux

Taux de féminisation des conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants par département en 2016



Notes : situation en 2016, les données pouvant être différentes de celles consécutives aux élections de 2014. Les départements classés "sans objet" sont ceux qui n'ont pas de communes de moins de 1 000 habitants.

Source : Ministère de l'Intérieur

En 2011, elles n'étaient que 4 % en Corse, loin derrière les 14 % de France métropolitaine (figure 2).

De la même manière, 47 % des conseillers territoriaux de Corse sont des femmes suite aux élections de 2015 (comme lors des scrutins de 2010 et de 2004). Alors qu'en 1998, elles ne représentaient que 14 % des élus de la région, soit deux fois moins que sur le continent.

2 En Corse, pas de femmes élues au plan national

Taux de féminisation des élus aux lendemains des différents scrutins

	Corse		France métropolitaine	
	dernier scrutin	précédent scrutin	dernier scrutin	précédent scrutin
Elus locaux				
Conseillers municipaux	35,9	32,0	40,3	36,5
moins de 1000 habitants	31,1	nd	34,8	nd
plus de 1000 habitants	48,0	nd	48,1	nd
Maires	11,4	13,1	16,1	14,5
Conseillers généraux (départementaux)	50,0	3,8	50,0	14,0
Présidents de conseils départementaux	0	0	8,2	6,1
Conseillers régionaux (territoriaux)	47,1	49,0	47,8	48,0
Présidents de conseils régionaux	0	0	18,8	7,7
Elus nationaux				
Députés	0	0	26,9	18,5
Sénateurs	0	0	25,0	22,1

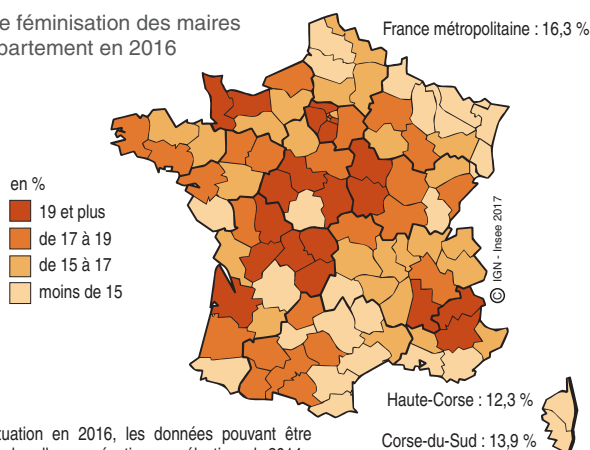
nd : données non disponibles
Source : Ministère de l'Intérieur

... mais pas de parité à la tête des collectivités locales ni parmi les élus nationaux

En revanche, la parité en politique est loin d'être atteinte à la tête des municipalités. Au lendemain des dernières élections de 2014, seules 41 femmes ont été élues maires au sein des 360 communes de Corse, soit un taux de féminisation de 11 % (16 % au niveau national). Sur l'île, la présence de femmes comme 1^{er} magistrat communal recule même par rapport à 2008 alors qu'elle progresse légèrement sur le continent. Pour autant, le taux de féminisation des maires demeure très faible sur l'ensemble du territoire national (excepté Paris qui ne compte qu'une seule commune), avec un maximum de 23 % pour le

3 La Corse parmi les derniers départements pour la féminisation des maires

Taux de féminisation des maires par département en 2016



Note : situation en 2016, les données pouvant être différentes de celles consécutives aux élections de 2014.

Source : Ministère de l'Intérieur

département de la Creuse et un minimum de 6 % pour le Territoire de Belfort (figure 3).

La plupart des femmes maires sont à la tête d'une petite commune. Dans la région, seules 3 femmes sont maires d'une grande commune (Borgo, Grosseto-Prugna, San-Nicolao). Ainsi, 93 % d'entre elles gèrent une municipalité de moins de 1 000 habitants sur l'île, elles sont 78 % au plan national.

Parallèlement, la Corse ne compte aucune présidente de conseil départemental ou territorial (régional). Ces postes sont peu féminisés en France métropolitaine (taux respectifs de 8 % et 19 %).

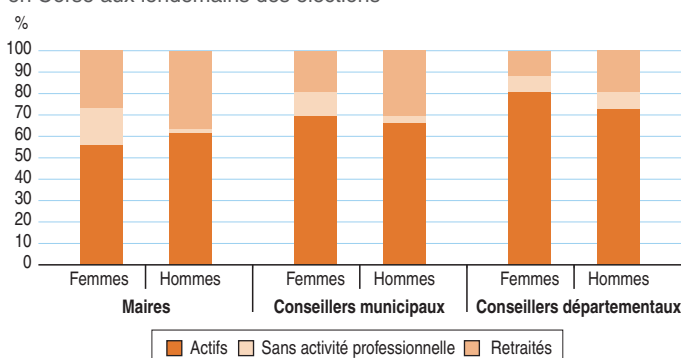
De même, aucune élue insulaire ne figure parmi les élues nationales, députées ou sénatrices. En 2014, les femmes représentent 27 % des députés et 25 % des sénateurs de France.

Des femmes élues moins âgées que les hommes

Au lendemain de leur élection, 51 % des femmes maires ont plus de 60 ans en 2014, soit 6 points de moins que leur homologues masculins. Et seulement 5 % d'entre elles ont moins de 40 ans, tout comme chez les hommes. Elles sont ainsi moins souvent retraitées (figure 4). Cependant, nombre d'entre elles sont sans activité professionnelle. Cette catégorie d'élus est d'ailleurs la seule où les femmes sont moins actives que les hommes. Parmi celles en activité, les cadres sont majoritaires (61 % contre 35 % chez les hommes).

4 Les conseillères municipales et départementales plus actives que leurs homologues masculins

Répartition des élus par principale catégorie socioprofessionnelle en Corse aux lendemains des élections



Source : Ministère de l'Intérieur

Les conseillères municipales sont moins âgées que les femmes maires, elles ont en moyenne 7 ans de moins. Leur répartition par âge se rapproche de celles des hommes avec un tiers de plus de soixante ans et un cinquième de moins de 40 ans. Elles sont plus souvent actives que leur homologues masculins avec une structure de catégorie socioprofessionnelle proche (1/3 de cadres, 1/3 d'employées). Elles sont moins souvent retraitées que les hommes et 11 % sont sans profession.

Enfin, les conseillères départementales sont également plus jeunes : 50 ans en moyenne, soit 10 ans de moins que les femmes maires. Seules 27 % ont plus de 60 ans contre 38 % des hommes. Elles sont surtout beaucoup plus nombreuses chez les moins de 40 ans : 19 % contre 4 % chez les hommes. Cette catégorie d'élus compte logiquement le moins de retraitées, avec une prédominance de personnes en activité : 81 %.

Pour en savoir plus

- « Femmes et Hommes - L'égalité en question », Insee Références, mars 2017
- Les collectivités locales en chiffres 2016, Le portail de l'État au service des collectivités
- « Quels partages du pouvoir entre les femmes et les hommes élu.e.s au niveau local ? », Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, février 2017



Insee Corse
Résidence du Cardo,
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :
Alain Tempier

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

ISSN : 2268-1493

© Insee 2017